

**ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**  
**SECONDE SESSION – SEPTEMBRE 2025**

M. Jean-Hervé FRASLIN, Président du Conseil consulaire (CC), ouvre la séance.

Il commence par saluer et accueillir chaleureusement Mme Annabelle AVERTY, nouvelle Consule générale de France à Tananarive qui a pris ses fonctions depuis moins d'une semaine. Il la remercie de sa participation personnelle à cette première séance du Conseil consulaire depuis son arrivée en qualité de Rapporteuse générale, fonction qu'elle peut bien entendu déléguer à ses collaborateurs notamment du service social. Il remercie toute l'équipe du Consulat présente ainsi que la représentante du COCAC et l'inspectrice de l'éducation nationale.

Le président du CC remercie également tous les participants présents ou à distance, avec une reconnaissance particulière pour M. Ali HOSNI et son équipe, le proviseur du Lycée français de Tananarive qui héberge le Conseil dans ses locaux avec hospitalité et technicité permettant d'associer des participants à distance.

En avant-propos, il souhaite attirer l'attention des membres du CC sur les discordances constatées entre les avis retenus par le dernier CCB1 et les résultats finaux de la CNB.

Il demande au service social du poste de bien vouloir (i) opérer un recensement des écarts entre les décisions notifiées et les avis émis par le CCB et (ii) de proposer des mesures de correction afin que les familles ayant reçu des notifications dissonantes puissent demander des révisions de leurs dossiers.

M. Jean-Hervé FRASLIN, Président du CC, rappelle ensuite aux participants qu'ils devaient apporter des compléments de réflexion d'analyse et de propositions à ce nouveau CC consacré aux Assises, sur la base de ce qui avait exprimé, discuté et consigné lors de la première session.

La méthode de travail retenue sera donc la suivante :

- Relecture du PV de la première session
- Recueil des avis et des propositions complémentaires préparées par les membres de ce CC
- Formulation d'avis complémentaires qui seront soumis au vote.

M. Marc BOULNOIS, Président de Planète France Madagascar et représentant de Français du monde, revient sur les dysfonctionnements de SCOLAIDE et pose 3 questions :

- Peut-on identifier les causes de ces dysfonctionnements afin que les associations puissent proposer des solutions d'amélioration ?
- Quelles sont les raisons des dysfonctionnements en termes de communication ?
- Quelles sont les conséquences des deux premiers points sur les délais de recours et de dépôt des nouvelles demandes ?

M. Marc BOULNOIS, Président de Planète France Madagascar et représentant de Français du monde note et déplore la faible mobilisation des acteurs du secteur social à Madagascar et reste dubitatif sur l'impact réel de ces assises.

Il note ensuite la dégradation de la protection sociale des FDE (sur les aides sociales, les bourses, la CFE) et souhaite faire remonter les alarmes qui lui parviennent de nos compatriotes.

Il déplore les choix et orientations gouvernementales qui ont conduit à cette situation et souhaite que ces assises constituent une opportunité de proposer des réorientations en matière d'aides sociales au profit des FDE.

M. Michel DUCROS, Président de l'APE LFT revient sur les écarts entre les avis émis par le CCB et les notifications aux familles et demande si les familles devront adresser un recours au tribunal administratif (TA).

M. Jean-Hervé FRASLIN, Président du CC, propose le mode opératoire suivant :

1- il convient d'encourager les familles qui ne sont pas satisfaites de la décision qui leur a été notifiée à utiliser la voie normale de demande de révision qui court jusqu'au 16/09 pour que leurs demandes soient examinées avec compléments d'informations.

2- pour toutes les dissonances identifiées et relevant de la responsabilité de l'administration, il conviendra que l'administration prenne sans délai l'attache de ces familles pour les informer du réexamen bienveillant de leur dossier, en cours, en concertation entre le poste et l'AEFE

3- le conseil consulaire pourra prendre lui-même l'initiative de demander la révision en CCB2 de novembre prochain des dossiers examinés en CCB1 et pour lesquels son avis n'a pas été suivi et pour lesquels les écarts constatés n'auraient pas été corrigés dans l'intervalle.

Le calendrier normal permet ainsi de mettre en œuvre toutes ces modalités et doit permettre d'éviter tout recours au TA.

M. Jean-Hervé FRASLIN, Président du CC, attire l'attention des membres du CC sur le fait que dans la nouvelle version des instructions sur les bourses scolaires la disposition qui stipulait que, dès lors qu'une famille avait retiré un dossier de bourses auprès d'un établissement et qu'elle avait signifié à l'établissement qu'elle allait demander une bourse, l'exigibilité des droits d'inscription et des frais de scolarité est alors de fait suspendue jusqu'à notification de la décision, après le résultat d'éventuels recours.

M. Jean-Hervé FRASLIN, Président du CC, demande à l'administration (service social) de bien vouloir s'assurer auprès de l'AEFE que cette disposition existe toujours.

M. Michel DUCROS, Président de l'APE LFT, déplore le fait que les notifications de bourses soient (i) trop tardives et (ii) ne soient pas faites directement aux familles.

Sur ce point, M. Jean-Hervé FRASLIN, Président du CC, éclaire l'audience sur les causes précises pour cette année : déploiement laborieux de SCOLAIDE et report de la CNB1 en juillet au lieu de mi-juin ont conduit à la communication tardive au poste des notifications à transmettre aux familles.

M. Marc BOULNOIS, Président de Planète France Madagascar et représentant de Français du monde, demande un report de la date du 16/09 pour constituer les recours.

M. Hugues NAGY, chef du service social du CGF, rappelle que le poste a reçu les notifications de l'AEFE sous un format anonymisé, en masse et non classé par établissement. Il a donc fallu, pour le service social, opérer une identification et un classement de chacune des 1300 notifications, l'une après l'autre ce qui a occasionné un retard certain mais cependant exceptionnel au regard des circonstances rappelées par M. Jean-Hervé FRASLIN, Président du CC plus haut.

-----  
Les travaux de relecture du PV de la première session débutent.

Les propositions formulées lors de cette première session sont aujourd'hui mises au vote.

Leurs compléments ainsi que les nouvelles propositions seront également consignés et mis au vote.  
-----

Les points 1 et 3 ne font l'objet d'aucun commentaire particulier.

Le point 2 a fait l'objet d'une intervention de M. BOULNOIS au cours des propos liminaires.

-----  
Le point 4 fait l'objet d'un complément d'information par le proviseur du Lycée, M. Ali HOSNI :

- L'enseignement professionnel dédié aux métiers AGORA concerne les classes de seconde, première et terminale au LFT ;
- Le projet d'ouverture d'une section de BTS, évoqué par le passé, n'avait pas abouti et n'a pas été validé par l'AEFE ;

M. Michel DUCROS, Président de l'APE LFT et M. Marc BOULNOIS, Président de Planète France Madagascar et représentant de Français du monde, reformulent officiellement la demande d'ouverture d'un BTS au sein du LFT.

M. Marc BOULNOIS, Président de Planète France Madagascar et représentant de Français du monde, rappelle et insiste sur le fait qu'il demeure particulièrement dubitatif sur les méthodes de concertation liées aux Assises de la protection sociale.

M. BOULNOIS s'interroge sur la forme du travail mené et sur les capacités d'impact des décisions gouvernementales par le CC dédié aux Assises.

M. BOULNOIS ne remet pas en question la démocratie participative ou la refonte des participations citoyennes mais souhaite, au contraire, dénoncer l'ensemble des initiatives prises par les gouvernements successifs qui ont été « sabotées » (sic) par la majorité en place, et dont le gouvernement vit probablement ses dernières heures.

M. Jean-Hervé FRASLIN, Président du CC, ne souhaite pas polémiquer sur ces propos partisans mais confirme que nous sommes réunis dans une démarche participative et constructive. Il souligne que les Assises de la protection sociale (APS) des Français de l'étranger (FDE) constituent une démarche trans-partisane puisqu'elles ont été officiellement lancées par le Ministre délégué auprès du MEAE chargé des Français de l'étranger, M. Laurent SAINT-MARTIN, mais qu'elles sont pilotées par la Commission de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) en charge des affaires sociales et du monde combattant. Cette commission est présidée par M. Florian BOHEME, issu du groupe « Ecologie et Solidarité » auquel participent plusieurs membres du parti politique « Les écologistes » que M. Marc BOULNOIS représente à Madagascar ainsi que d'une des associations que M. Marc BOULNOIS représente aujourd'hui à ce Conseil consulaire. Les résultats de ces assises et leurs effets constituent donc une responsabilité partagée.

-----  
Le point 5 fait l'objet d'un complément d'information :

M. Luc DETOUR, comptable de l'EGD, confirme :

- Avoir, depuis la tenue de la session de juin dernier, reçu l'autorisation de verser aux familles l'allocation AESH 2024 – 2025 ;
- Il s'agit de rembourser les familles de l'avance qu'elles ont consentie sur le financement qui leur avait été annoncé ;
- Pour l'année en cours (2025-2026), aucune nouvelle information n'a été reçue sur d'éventuels changements des règles ou du calendrier de versement des allocations AESH.

Les calendriers des virements de l'AEFE aux établissements varient :

- Pour Tamatave par exemple : le virement – sans intitulé et non accompagné des notifications aux familles – parvient à l'établissement en mai et les notifications aux familles parviennent en septembre ;
- Pour l'EGD : un premier virement parvient à l'établissement en juillet, puis un second parvient fin août, et les notifications aux familles parviennent début septembre.

M. Jean-Hervé FRASLIN, Président du CC, souhaite vivement que l'administration centrale DFAE / MASAS puisse donner une réponse officielle au CC sur la question du portage salarial des AESH par les OLES.

-----

Le point 7c et 7d fait l'objet d'un complément d'information :

M. Hugues NAGY, chef du service social du CGF, apporte la réponse suivante :

FAE / MASAS n'est pas favorable à la prise en charge des cotisations à la CFE par les OLES. Les OLES ne sont normalement pas censés venir en aide aux allocataires du CCPAS sauf cas exceptionnels et sur sollicitation expresse de l'administration. Si les personnes aidées ne sont pas allocataires du CCPAS, encore faut-il s'assurer qu'ils sont vraiment indigents. Rappel pour mémoire : le seuil actuel d'éligibilité à la catégorie aidée de la CFE est de 23 550 €.

Néanmoins, rien n'interdit aux OLES de prendre en charge les cotisations à la CFE. Dans ce cas, il convient que cette prise en charge le soit sur les fonds propres et non sur la subvention octroyée par le ministère.

M. Jean-Hervé FRASLIN, Président du CC rappelle que le tarif réduit de la cotisation trimestrielle de la catégorie aidée est de 234 euros (78 euros par mois). Cette réduction coûte 5 millions d'euros par an. Ce coût est financé à 10% par une subvention de l'Etat et à 90% par les autres assurés dans un système qui est déjà, de facto, une mutualisation de la solidarité entre assurés.

-----

M. Marc BOULNOIS, Président de Planète France Madagascar et représentant de Français du monde, revient sur le sujet des bourses scolaires : il souhaite (i) une augmentation générale du budget des bourses couplée à (ii) une réforme du mode de calcul et des critères d'accès aux bourses afin de diminuer le reste à charge des familles.

M. BOULNOIS exprime sa crainte de voir le système éducatif français à l'étranger devenir de plus en plus élitaire.

**Propositions complémentaires à celles émises lors de la première session et soumises au vote du conseil :**

Pour les travaux du Groupe 1 :

M. Marc BOULNOIS, Président de Planète France Madagascar et représentant de Français du monde, souhaite ajouter 2 propositions :

1. Evaluation de l'accroissement des besoins à Madagascar afin de motiver / justifier la hausse des moyens dédiés (i) aux aides sociales et (ii) aux OLES et au STAFE : **adoptée à l'unanimité.**

2. De créer un mécanisme de crise qui permette d'ajuster / réévaluer le taux de base autant de fois que nécessaire en cours d'année en cas de crise monétaire, politique ou climatique : **adoptée à l'unanimité.**

Sur ce second point, Mme Annabelle AVERTY, Consule Générale de France à Madagascar, confirme l'existence d'un tel mécanisme de crise au MEAE.

3. En écho au PV de la première session, le CC de Madagascar, compte-tenu de la situation particulière du pays, souhaite obtenir la révision du budget et des modalités de prise en charge des EVASAN gérées et financées par FAE / MASAS : **adoptée à l'unanimité.**  
Pour les EVASAN relevant du secteur privé : le CC de Madagascar souhaite obtenir des informations sur les efforts de coordination menés par les services de l'Etat, à Madagascar comme à la Réunion ou en Métropole, afin de faciliter les opérations : **adoptée à l'unanimité.**

Rappel PV de la première session : ce sujet fait l'objet de concertations séparées dans un cadre précis, entre les autorités françaises à La Réunion et le CGF de Tananarive. Plusieurs CR ont déjà été établis et ont fait l'objet de diffusions élargies.

Rappel des consultations antérieures : M. Jean-Hervé FRASLIN, Président du Conseil consulaire, rappelle qu'il a saisi les autorités réunionnaises qui se sont engagées à traiter le problème dans une séance de travail avec la Présidente du Conseil régional de La Réunion Huguette BELLO, le préfet de Région Patrick LATRON à laquelle participaient notamment la députée Amélia LAKRAFI, des représentants de l'Ambassade et du Consulat général. En réponse, le préfet a chargé l'inspecteur général Eric FAURE, chef d'état-major interministériel de la sécurité civile de coordonner les opérations entre l'ARS et l'Ambassade de France pour les évacuations sanitaires des Français de Madagascar vers La Réunion.

-----

Pour les travaux du Groupe 2 :

M. Jean-Hervé FRASLIN, Président du CC, maintient sa proposition :

1. D'inclure le coût des voyages scolaires, classes vertes et séjours à l'étranger dans le budget de l'établissement et donc dans les frais de scolarité, de telle sorte que les familles ne soient pas mises à contribution en cours d'année. Ceci évitera toute discrimination des boursiers puisque les bourses couvriront ces coûts compris dans les frais de scolarité. Il souhaite une étude de faisabilité menée par l'AEFE et l'EGD : **adoptée à l'unanimité.**

M. Marc BOULNOIS, Président de Planète France Madagascar et représentant de Français du monde, souhaite ajouter trois propositions :

1. Identifier les causes des dysfonctionnements de SCOLAIDE et demander à l'AEFE un nouveau schéma de fonctionnement plus fluide incluant l'accès des familles au portail SCOLAIDE : **adoptée à l'unanimité.**
2. Proposer que les mécanismes légaux et réglementaires soient réformés pour permettre le versement de l'intégralité des bourses dès la première semaine de la rentrée : **adoptée à l'unanimité.**
3. Dans les pays où cela s'avère nécessaire, les établissements doivent être autorisés à passer des accords avec des associations (OLES ou pas) afin que celles-ci puissent faire des avances aux familles et être ensuite remboursées par le versement direct de la bourse d'entretien par l'établissement à l'association plutôt qu'à la famille pour sécuriser le remboursement ;

La proposition serait donc de constituer un fond de préfinancement – pour un fonctionnement de type tiers-payant – qui permettrait de rémunérer les AESH dans l'attente du versement de la bourse dédiée. Cela pose la question de la constitution du fonds de roulement initial et de la responsabilité juridique des présidents d'OLES : **adoptée à l'unanimité moins une abstention (Geneviève FARAJALLAH)**

-----

Pour les travaux du Groupe 3 :

1. M. Jean-Hervé FRASLIN, Président du CC, maintient sa proposition d'un tarif adapté en fonction de la zone géographique de résidence. La cotisation, notamment pour la catégorie aidée devra être adaptée en fonction de la zone géographique : **adoptée à l'unanimité.**
2. M. Jean-Hervé FRASLIN, Président du CC, reformule sa proposition adressée à la CFE de diffuser une information plus claire, plus transparente et plus accessible sur la mise en œuvre de la garantie de transfert sanitaire : **adoptée à l'unanimité.**
3. M. Marc BOULNOIS, Président de Planète France Madagascar et représentant de Français du monde, reformule sa proposition de créer les modalités d'un éventuel rapprochement entre CFE et CNAM : **adoptée à l'unanimité moins deux abstentions (M. Jean-Hervé FRASLIN et Mme Geneviève FARAJALLAH).**
4. M. Michel DUCROS, Président de l'APE LFT, propose de réduire le délai de carence des assurés de plus de 45 ans (6 mois) pour l'aligner sur le régime des moins de 45 ans (3 mois) : **adoptée à l'unanimité moins 3 voix contre (M. Jean-Hervé FRASLIN, M. Houssen FIDALY et Mme Mireille JULLIEN) et moins deux abstentions (Mme Geneviève FARAJALLAH et Mme Marie-Annick RAHARIMANANA).**
5. M. Marc BOULNOIS, Président de Planète France Madagascar et représentant de Français du monde, propose que la promotion de l'adhésion à la CFE soit aussi assurée par l'ensemble du réseau consulaire et associatif : **adoptée à l'unanimité.**
6. M. Michel DUCROS, Président de l'APE LFT, propose que les contributions CSG et CRDS payées par les Français de l'étranger soient déductibles des cotisations à la CFE : **adoptée à l'unanimité moins une voix contre (M. Marc BOULNOIS) et une abstention (Mme Marie-Annick RAHARIMANANA).**

-----

Pour les travaux du groupe 4 : aucune nouvelle proposition.

-----

Madame Annabelle AVERTY, Consule Générale de France à Madagascar, remercie Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président du Conseil Consulaire ainsi que tous les participants pour la qualité des débats.

En conclusion de ces travaux, le président remercie tous les participants pour leur contribution active et constructive au Conseil consulaire réuni en formation spéciale élargie pour les Assises de la

Protection Sociale.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président du Conseil consulaire clôture la séance.

Le Président du Conseil consulaire

Jean-Hervé FRASLIN

Les Conseillers des Français de l'étranger

Houssen FIDALY

Marie-Annick RAHARIMANANA

Geneviève TADJER-FARAJALLAH